

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 AVRIL 2014

---

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT.-. Catherine CLEMOT - Sandra BOURSIN - Emmanuelle HALIN – Sarah NIVELLE – Pascal CHAMPION- Damien CUREAUDEAU - Vincent IMHOFF et Monique AUDEBRAND.

Absents excusés : Caroline ROBINEAU, Françoise BERNET-CARAMAN et Jean-Marc QUINCHARD.

### **Implantation des 4 tables de pique-nique**

Après visite sur place du conseil, les emplacements des tables de pique-nique ont été définis comme suit : 2 sur le terrain animation de la Maligny et 2 proches de l'étang communal.

### **Charte de l'élu Local**

M. DAVASE a lu la charte de l'élu local au Conseil municipal.

### **Délégations attributions au maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :
- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- 2° prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 7° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3000 € ;
- 9° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires, des avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10° fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 14° signer la convention prévue par la quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 15° exercer au nom de la commune de droit de priorité défini aux articles L.213-3 du code de l'Urbanisme.

### **Indemnité au Trésorier**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée qu'il convient de constituer la commission communale des impôts directs dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du conseil municipal et que, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, les commissaires, au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants, sont nommés par le directeur des services fiscaux à partir d'une proposition de liste de 24 noms établie par les membres du conseil municipal.

Titulaires : Jean-Pierre CUREAUDEAU, Pierre HUBERT, Michel COULETEL, GENEVAISE Gérard, Gaëtan LEAU, Jean-René BEAUMONT, Jean-Yves PILLIER, Michel DRUGEON, Alain CHAMPION, Dominique ROUSSEAU, DUPUIS Claude, CHENOIR Maurice.

Suppléants : Christian CUSSONNEAU, Dominique BILLY, Pascal HERMENIER, Etienne MORIN, Marie-Odette JOLY, Jérôme HALBERT, Alain DAVASE, Pascal CHAMPION, Yves GIRAULT, Claude MARTIN, André GIRAULT.

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a décidé de fixer comme suit le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le président): 3 membres élus par le conseil municipal et 3 membres nommés par le maire.

Membres élus par le conseil : Mme CLEMOT Catherine et MM. Gabriel HUBERT et Alain DAVASE

### **Participation aux charges de fonctionnement des écoles**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil la convention de la ville de Doué-la-Fontaine relative aux frais de participation de la scolarité des enfants domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté la participation de 461 € pour un enfant, au titre de l'année 2013/2014 et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Reclassement de voirie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte du déclassement «Moulin cassé» de la VC109 pour être classé dans la voirie départementale de 115 ml.

### **Caniveau « rue des Ormes »**

Le conseil a accepté à l'unanimité le devis de l'entreprise BOULAIS pour la somme de 2262,29 € TTC concernant les travaux de caniveau « rue des Ormes ».

### **Exonérations fiscales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement, les abris de jardin soumis à déclaration préalable en application de l'article L.331-9 du code de l'Urbanisme.

### **Questions diverses**

#### **Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a désigné les représentants au sein de CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine :

- délégué titulaire : M. GUILLAUME Didier et délégué suppléant : M. DAVASE Alain

#### **Désignation d'un représentant à l'Office de Tourisme de Doué-la-Fontaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a désigné M. HUBERT Gabriel, comme élu référent au sein de l'Office de tourisme.

#### **Acquisition immobilière pour le service technique communal**

Après en avoir délibéré le Conseil a décidé de faire l'acquisition d'un bien immobilier pour servir de bâtiment communal, une proposition d'achat sera faite au prix de 30 000€ TTC (frais d'agence inclus) et a autorisé le Maire à signer le compromis de vente.